



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Consultation de la société civile dans le cadre de la future Présidence belge 2010

Justice, Sécurité et Coopération judiciaire – Asile et immigration

**Séminaire du 4 mai 2009 - Palais d'Egmont
Place du Petit Sablon, 1000 Bruxelles**

Le Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et l'Institut EGMONT – Institut Royal des Relations Internationales ont le plaisir de vous inviter à participer au séminaire sur le thème « Justice, Sécurité et coopération judiciaire – Asile et immigration » qui se tiendra le 4 mai 2009.

Cet évènement s'inscrit dans un cycle de consultations de la société civile belge destinées à approfondir différentes thématiques européennes dans le cadre de la préparation de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2010.

Différents représentants et membres de la société civile belge seront présents pour débattre de ces thèmes autour des deux sessions suivantes: **Session 1 — Justice et Sécurité: Quel rôle pour l'Europe dans la préservation de nos libertés et de notre sécurité ? ; Session 2 — Asile et Immigration: Vers une approche harmonisée au niveau européen?** Chacun des thèmes sera brièvement introduit par un expert et suivi par un débat interactif avec les participants.

En tant que représentant privilégié de la société civile belge, nous vous offrons l'opportunité de vous faire entendre et d'exprimer votre point de vue. Nous comptons sur votre participation active afin d'enrichir au maximum l'interactivité du débat !

- Programme -

13.15 Accueil des participants

13.45 Session 1 — Justice et Sécurité: Quel rôle pour l'Europe dans la préservation de nos libertés et de notre sécurité ?

Introduction: *Madame Nathalie Pensaert* (Secrétaire général du Conseil de l'EU) & *Madame Vanessa Franssen* (KUL)

Les participants sont invités à donner leur point de vue actif sur les thèmes présentés.

15.30 Pause café.

16.00 Session 2 – Asile et Immigration: Vers une approche harmonisée au niveau européen?

Introduction: *Monsieur Jean-Louis De Brouwer* (Commission européenne — DG Justice, Liberté, Sécurité) & *Monsieur Kris Pollet* (Amnesty International)

Les participants sont invités à donner leur point de vue actif sur les thèmes présentés.

17.45 Fin de la session.

Session 1 — Justice et Sécurité: Quel rôle pour l'Europe dans la préservation de nos libertés et de notre sécurité?

La disparition des frontières intérieures au sein de l'Europe et l'accroissement de la lutte contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme font que la collaboration européenne en matière de justice et de sécurité est devenue de plus en plus importante. Le Traité d'Amsterdam a créé, à cet égard, un « espace de liberté, de sécurité et de droit ». Depuis lors, cet espace s'est considérablement renforcé: lors du Conseil européen de Tampere, à la suite des attentats de septembre 2001 aux États-Unis et dans le Traité de Lisbonne.

En ce qui concerne le droit civil, les États-Membres ont également renforcé leur collaboration judiciaire. L'Union européenne veut stimuler la collaboration en matière de décisions judiciaires, de partage des preuves et la résolution de litiges en matière civile et commerciale. Quant à la transposition de directives en matière de coopération policière et pénale, il persiste toujours des retards importants, qui entravent une efficacité accrue.

Quel rôle l'Europe doit-elle jouer en matière de lutte contre la criminalité et le terrorisme ? L'Europe a-t-elle, selon vous, réussi à faire face de manière efficace aux multiples menaces et défis, tout en respectant les droits de l'homme et les libertés constitutionnelles? L'Europe doit-elle mettre sur pied un « corpus juris » européen, une force policière européenne et un service de sécurité commun ? Comment pouvons-nous optimiser la coopération policière et judiciaire sur le plan européen ?

Doit-on aspirer à une plus grande harmonisation du droit civil ou doit-on investir davantage dans la collaboration entre les systèmes judiciaires des États-Membres ? Les dispositions légales du traité de Lisbonne, suffisent-elles à répondre aux lacunes du processus décisionnel en matière de justice et de sécurité ? Quelles solutions sont envisageables pour améliorer la transposition des normes européennes sur le plan national ? L'Union doit-elle se défaire des procédures d'exequatur pour se diriger vers une complète réciprocité à l'égard des décisions civiles ?

Session 2 — Asile et Immigration: Vers une approche harmonisée au niveau européen?

Tous les États-Membres européens sont confrontés à la problématique de l'asile et l'immigration. Au cours de ces dernières années, l'Union a pris de nombreuses mesures en ce qui concerne l'immigration légale et illégale, le contrôle des frontières extérieures, les visas et l'asile. La libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union constitue une réalisation majeure. L'envers de la médaille est que le contrôle accru de nos frontières extérieures est devenu de plus en plus important et constitue un défi majeur pour certains des États-Membres.

Dans ce contexte, beaucoup de critiques sont émises à l'encontre d'une «Europe forteresse» qui cherche à défendre à tout prix ses frontières extérieures, au détriment des droits de l'homme. D'un autre côté, l'immigration représente un intérêt économique pour l'Europe. La coopération opérationnelle au sein de l'Europe est primordiale pour parvenir à une approche cohérente.

L'Europe doit-elle jouer un plus grand rôle dans la gestion des flux migratoires en Europe ? Est-il souhaitable de créer, à long terme, une procédure européenne harmonisée d'asile avec une centralisation auprès d'une instance européenne ? Comment l'Europe peut-elle lutter contre les filières qui exploitent la situation des migrants irréguliers ? Devons-nous prendre en considération la démographie dans les politiques migratoires ? Comment réduire l'impact qu'ont les migrations dans le développement des pays d'origines ? Existe-t-il suffisamment de collaboration opérationnelle entre les États-Membres ? Comment la solidarité peut-elle fonctionner entre des États-Membres qui sont confrontés à différents flux migratoires ? Les initiatives européennes en matière d'asile ont-elles menées à une meilleure protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile ?